

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 21 FEVRIER 2006**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 21 février 2006, à 18 heures, salle de réunion de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérard, Vice-présidents. Mmes ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, STANIA Sulianne, MM. BLOCH Maurice, JUSZCAZK Miecyslaw, MAILLARD Georges, PUTHOIS Alain, SIMONNET Maurice et STACHOWIAK Honoré formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes LEPERLIER Françoise, MM. BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, DERVOUOT Jackie, MARTIN Michel, RENAULT Michel.

Secrétaire de séance : M. LEROY Marcel.

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Inscription des Communes de la Communauté en Zone de Revitalisation Rurale :

Le Président fait lecture de la lettre de monsieur AUBERGER, Député de l'Yonne, informant les membres du conseil de l'inscription des communes de la Communauté en Zone de Revitalisation Rurale.

Nos sept communes, les seules du Sénonais à être inscrite dans ce projet de développement des territoires ruraux, pourront bénéficier d'avantages très concrets, aussi bien pour les habitants que pour les entreprises tant en matière économique qu'en matière de services et de logement.

Sur le plan économique : tout artisan, commerçant ou profession libérale qui s'installera sera exonéré de taxe professionnelle et d'impôt sur les sociétés durant les 5 premières années qui suivront leur installation (un régime d'abattement dégressif sera ensuite mis en place durant les 9 années suivantes pour les impôts).

Sur le plan des services : des mesures d'exonération de charges sociales sont mises en places pour toutes les associations qui ont une mission d'intérêt général, agissant dans le domaine sanitaire et social.

Sur le plan du logement : le dispositif de Robien, sur le logement intermédiaire, a été considérablement renforcé grâce à une déduction forfaitaire portée à 40 % des loyers bruts de logements concernés. De plus, les propriétaires bailleurs qui mettent en location du logement conventionné bénéficient durant 15 ans d'une exonération de la taxe sur la propriété foncière bâtie.

Présentation du Compte Administratif 2005 :

Le Président présente au conseil les comptes administratifs 2005 de la Communauté de Communes et du budget annexe (ZI) :

1 – ZAI des Vignes de Mauny : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.045,40 euros et un déficit d'investissement de 43.238,37 euros (cf. feuilles jointes).

2 – Communauté de Communes de la Vanne : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 292.933,31 euros et un déficit d'investissement de 120.542,13 euros (cf. feuilles jointes).

Le Président ayant quitté la salle, le Conseil de la Communauté de Communes sous la Présidence de M. STENUIT, vice-président, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2005 ainsi présenté.

Analyse du Compte Administratif 2005 :

Le Président fait l'analyse avec les conseillers des dépenses de fonctionnement de l'année 2005, reportées sur le Compte Administratif.

Dépenses totales : 250 761 euros

- Transfert d'actif et dot. Amortissements : - 28 128 euros
- Dépenses à rattacher à l'investissement : - 1 591 euros (dossier déchèterie)
- Taxe foncière et intérêts emprunt ZI : + 652 euros

Dépenses réelles : 221 694 euros

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Tri, collecte et traitement des déchets : 152.000 euros (soit 68,6%)
- Développement économique : 1.750 euros (soit 0,8%)

- Tourisme et culture :	42.900 Euros (soit 19,3%)
- Syndicat d'Initiative :	30.000 Euros
- Aire de Chigy :	3.100 Euros
- Subv. aux manifestations :	4.300 Euros
- Bulletin Communautaire :	5.500 Euros
- Frais de Gestion :	25.000 Euros (soit 11,3%)
- Personnel administratif :	10.000 Euros
- Indemnités Président :	7.800 Euros
- Assurances :	1.717 Euros
- Divers :	5.525 Euros

Compte de Gestion 2005 :

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2005 du Receveur Communautaire pour la Communauté de Communes de la Vanne et pour la ZAI des Vignes de Mauny dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2005.

Coût du service des déchets :

Le Président analyse les coûts du tri, de la collecte et du traitement des déchets avec les conseillers.

En 1999, le coût de ces services était de 78.755 € (soit 31,92 € par habitant). Depuis, ce coût a plus que doublé et en 2005, il est, en valeur annualisée, de 195.544 € (soit 73,54 € par habitant).

L'exploitation de la déchèterie coûte moins cher que prévu, 10,72 € par habitant.

Tenant compte des résultats financiers, le Conseil réfléchit à la possibilité de faire une nouvelle offre de prix au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères pour autoriser l'accès de notre déchèterie aux communes extérieures à notre communauté.

Déduction faite des frais de personnels de la déchèterie, la collecte et le traitement ne coûte qu'environ 7 € par habitant. Cependant, suite au manque de recul sur l'exploitation de notre déchèterie, les membres du Conseil votent et décident qu'une nouvelle offre sera proposée en septembre 2006, après une année complète d'exercice.

Encombrants :

Suite aux réclamations faites par la population concernant le ramassage des encombrants, une demande de devis a été établie auprès de plusieurs sociétés.

Après analyse des offres, les membres du conseil retiennent la société COVED, proposant un ramassage annuel pour un montant de 0,93 € par habitant avec traitement des encombrants au CSDU de Champigny pour un coût de 68,5 € H.T. par tonne (avec une TGAP de 7,5 € H.T. par tonne) et autorisent le Président à signer le contrat et les pièces afférentes.

Un passage annuel sera rétabli pour la collecte des encombrants sur notre communauté dans le courant de l'année 2006.

Réclamations pour la taxe des ordures ménagères :

Suite à l'importante augmentation de cette taxe, quelques réclamations ont été faites, notamment par les artisans et commerçants qui doivent s'acquitter de cette taxe sur leurs locaux professionnels.

Conscients du fait que les agriculteurs et les industriels ne payent pas cette taxe sur leurs terrains à usage professionnel, les membres du conseil se réfèrent au Code Général des Impôts, article 1521, qui précise que le Conseil Communautaire a la possibilité de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe.

Des avis seront donc affichés dans les communes, informant les artisans ou commerçant de la possibilité de remplir une demande d'exonération (formulaire à retirer en mairie) qui sera étudiée par le Conseil Communautaire (une délibération devra être prise avant le mois d'octobre 2006).

Les artisans et commerçants qui en auront fait la demande et dont les locaux professionnels (ateliers, locaux de stockage, etc.) ne générant pas de déchets pourront donc être exonérés de cette taxe pour l'année 2007.

Préparation du Budget 2006 :

Le Président soumet un projet de budget 2006 aux conseillers.

Le Conseil Communautaire accepte ce projet qui tient compte, entre autres, de la réalisation d'une plate-forme sur le sol du futur espace de tri de Rateau, de l'acquisition d'un nouveau toboggan pour la commune de Les Sièges. D'autres réalisations seront prévues au budget pour être étudiées en cours d'année ainsi que différentes demandes de subventions pour les manifestations prévues.

Aire de tri de Chigy :

Le projet de l'aire de tri de Chigy étant toujours au budget, monsieur Stenuit informe les membres du conseil que les services de la Direction Départementale de l'Équipement estiment que le terrain est trop instable pour la réalisation de cette aire de tri, telle qu'elle était prévue initialement.

Un autre devis sera demandé et la demande de subvention, pour le précédent projet, sera annulée.

Plan Locaux d'Urbanisme de Bagneaux et Villeneuve l'Archevêque :

Le Président, après lecture par les conseillers, des propositions de Projets d'Aménagement et de Développement Durable concernant Bagneaux et Villeneuve, leur demande de bien vouloir débattre sur les orientations générales du projet mentionné à l'article L.123-1, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

Les Conseillers approuvent les Projets d'Aménagement et de Développement Durable pour Bagneaux et Villeneuve l'Archevêque.

Remboursement de la Dotation d'Urbanisme :

La commune de Chigy a perçu, par erreur, une somme de 1.970 €uros au titre de la 'DGD documents d'urbanisme' dans le cadre de l'élaboration de sa carte communale.

Le Conseil,

Vu les compétences de la Communauté de Communes de la Vanne,

Vu la délibération du 10 novembre 2003,

Autorise le Président à recevoir pour le compte de la Communauté de Communes de la Vanne, le remboursement des sommes versées à tort aux communes au titre de la dotation pour les documents d'urbanisme.

Convention de mise à disposition :

Le Conseil Communautaire accepte la mise à disposition à la Communauté de Communes de la Vanne, d'un agent des services techniques de la Mairie de Villeneuve l'Archevêque, à compter du 1^{er} janvier 2006, pour le remplacement de l'agent chargé de l'accueil à la déchèterie, durant ses congés annuels, à raison de 7 heures en hiver et 9 heures hebdomadaires en été sur quatre semaines soit 43 heures.

De plus, l'agent interviendra ponctuellement pour les travaux d'entretien des espaces verts sur décompte déclaratif et à la demande du Président de la Communauté de Communes de la Vanne.

Le remboursement des sommes correspondantes (salaires, IAT + charges) sera fait annuellement sur la base du salaire moyen Indice Majoré 332.

Le Conseil autorise le Président à signer la convention afférente.

Participation à la Foire de Sens :

Le Président fait lecture aux conseillers de l'invitation de l'Office de Tourisme de Sens et du Sénonais pour participer à leur Assemblée Générale le mercredi 08 mars 2006.

De plus, la ville de Sens organise des réunions dans le cadre de la préparation de la Foire de Sens pour le pôle 'Patrimoine et Tourisme'. Une place pourrait être faite à la Communauté de Communes de la Vanne pour promouvoir son patrimoine dans le cadre d'un projet non encore défini.

Le Conseil décide d'attendre de connaître le coût réel de cette éventuelle participation à la Foire de Sens avant de se prononcer.

Questions Diverses :

Yonne Développement :

Le Président fait lecture aux conseillers de l'invitation à la présentation des actions de développement économique de 'Yonne Développement'.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Madame ONIS soulève devant les membres du conseil la complexité de la mise en place du SPANC et la nécessité coûteuse de s'adjoindre les services d'un cabinet pour sa réalisation.

Plusieurs Maires de la Communauté de Communes s'accordent sur le fait que la législation dans ce domaine est compliquée.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes ne possède pas la compétence pour intervenir dans ce domaine.

Les membres du Conseil sont invités à réfléchir à la possibilité d'accorder cette compétence supplémentaire à la Communauté de Communes de la Vanne.

La séance est levée à 20 heures 45.